

Vos questions / nos réponses

Dépistage Cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/05/2014 18:00

Bonsoir,

Il y a de cela un an, j'ai été contrôlé positif à un test salivaire (cannabis) et mon permis a été suspendu.

Après avoir récupéré mon permis, je dois de nouveau passer une 2ème visite médicale un an après.

Cette visite aura lieu ce Jeudi 22.

J'ai lu que le Cannabis était présent dans les urines de 2 à 5 jours pour les consommateurs occasionnels, et de 30 à 70 pour les consommateurs réguliers.

Je voulais savoir, ayant fumé en moyenne un joint par jour depuis deux semaines (Parfois aucun, parfois l'équivalent de 3 ou 4 joints complets en une soirée), et comptant totalement stopper durant ces 4 jours préalables, ai-je des risques d'être positif Jeudi prochain ?

Je précise que je fais du sport une à trois fois par semaine, je mesure 1m73 et ai une morphologie plutôt maigre.

Si oui, la substitution de mon urine par celle d'un ami non fumeur (je sais, c'est pas très glorieux) peut elle me permettre de fausser les résultats et d'ainsi récupérer mon permis ?

Enfin, quelles seraient les conséquences en cas de dépistage positif de cannabinoïdes dans mon urine lors de cette seconde visite ?

D'avance merci,
Cordialement.
Eltof

Mise en ligne le 20/05/2014

Bonjour,

Le délai de positivité concernant le THC (tétrahydrocannabinol delta 9) dans les urines est compris entre 15 et 70 jours après votre dernière consommation, et ce pour une consommation régulière (en moyenne

l'équivalent de deux joints par jour voire plus). Dès le moment où vous arrêtez de fumer, votre taux baisse. En revanche, le fait de reconsommer, le fait remonter.

Au vu de votre consommation le dépistage que vous effectuerez ce jeudi 22 mai, pourrait se révéler positif comme négatif. En effet nous ne savons pas si votre "moyenne" est précise, ni depuis quand vous fumez, et vous comptez arrêter au tout dernier moment...

Pour pouvoir garder votre permis, vous devez évidemment être en mesure de présenter des résultats négatifs au test de dépistage. Si ce n'est pas le cas, votre permis sera à nouveau suspendu pour une durée définie par la justice.

Il n'y a aucune technique particulière pour accélérer le processus d'élimination du THC de votre organisme.

Substituer les échantillons d'urine est considéré comme une fraude et peut avoir de sérieuses conséquences juridiques, surtout si le test a été prescrit par l'Etat. Le temps et l'abstinence sont les seuls moyens pour réussir réellement un dépistage de drogue.

Pour vous rassurer vous pouvez éventuellement effectuer un test de dépistage urinaire vendu en pharmacie.

Si vous éprouvez des difficultés à arrêter le cannabis vous pouvez joindre un de nos écoutants pour des conseils au 0800 23 13 13 accessible 7jours sur 7, de 8h à 2h appel gratuit depuis un poste fixe, ou par chat sur le même site.

Bien à vous
